



## MENACES DE FINAREF 10 ANS APRES

Par **Lilouly**, le **12/01/2010** à **06:25**

Bonjour,

FINAREF me harcèle; ils me réclament une dette impayée d'il y a 10 ans et menacent de bloquer mes comptes.

Oui je n'ai pas pu honorer mes règlements mais j'étais interdit bancaire à l'époque. Par la suite j'ai tenté un échancier mais je n'arrivais pas à régler les sommes; J'ai dû partir à l'étranger plusieurs années pour mes études et cette histoire est restée en suspend.

Je suis installé dans les DOM, et ne pensant avoir rien à me reprocher j'ai d'ailleurs souscrit un crédit pour ma voiture il y a 2 ans maintenant, je ne pense pas être fiché sinon ce crédit aurait été refusé???

On m'a dit que sans titre exécutoire ils ne peuvent rien contre moi? Mais comment être sûr qu'il n'y ait pas de jugement à mon encontre, notamment quand j'étais à l'étranger? Dois-je leur téléphoner? Dois-je leur écrire et prendre le risque de leur donner mon adresse? J'ai peur qu'ils saisissent mes comptes bancaires?

Je ne suis pas malhonnête mais 10 ans après, c'est incroyable.

Que me conseillez-vous?

Aidez-moi SVP

Lilouly

Par **COULOMBEL**, le **13/01/2010** à **16:27**

bonjour.

.....Loi n°2008-561 du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile:  
**PRESCRIPTION DES TITRES EXECUTOIRES**

...cette loi a prévu un délai de 10 ans pour la prescription des titres exécutoires, parmi lesquels se trouvent " les décisions des juridictions de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif.

**PRESCRIPTION COMMERCIALE**

...En droit commercial, le délai de prescription est de 5 ans.  
Art L 110-4 du code de commerce.

je ne sais pas si mon renseignement, vous a servi, mais je ne peux

communiquer que le peu de savoir que je possède.

Par **Laure11**, le **13/01/2010** à **18:45**

Bonjour,

S'il n'y a pas de titre exécutoire, il y a prescription.

Envoyez un courrier recommandé AR à FINAREF en leur demandant copie du titre exécutoire (qu'ils n'ont certainement pas, sinon, vous en auriez reçu copie de leur part). N'indiquez surtout rien de plus dans votre courrier style *je n'ai pas pu honorer mes règlements*.

Vous demandez exclusivement copie du titre exécutoire.

Il y a de grandes chances que vous n'entendiez plus jamais parler d'eux.

Ne téléphonez pas.

Cordialement.

Par **Lilouly**, le **20/01/2010** à **05:52**

Bonjour,

Merci à tous pour vos réponses.

Je vais suivre vos conseils

Lilouly